

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlements no 272-24 à 275-24

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a adopté lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024 les règlements suivants :

- Règlement no 272-24 modifiant le règlement de lotissement no 218-17 concernant le remplacement du terme « terrain » par « lot » à certains endroits, l'abrogation de la terminologie et la modification des normes concernant les lots dérogatoires ;
- Règlement no 273-24 modifiant le règlement de zonage no 217-17 concernant les normes d'implantation des sites d'extraction, le remplacement du terme « terrain » par « lot » à certains endroits et l'ajout ou la modification de terminologie ;
- **Règlement no 274-24** modifiant le règlement de construction no 219-17 concernant le remplacement du terme « terrain » par « lot » à certains endroits ;
- Règlement no 275-24 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 220-17 concernant l'ajout des conditions générales de délivrance des permis de construction, l'abrogation du règlement sur les conditions d'émission des permis de construction no 221-17, la modification des prix des permis et certificats et la durée d'un permis de construction.

QUE les avis de motion des présents règlements ont été donnés en date du 6 février 2024 ;

QUE les projets de règlements ont été déposés à la séance du 6 février 2024 ;

QUE les certificats de conformité de la MRC Beauce-Centre ont été obtenus en date du 24 avril 2024 ;

QUE les présents règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingt-neuvième jour du mois d'avril 2024.

Marie Josée Mathieu

Directrice générale et greffière-trésorière